
DESTINATAIRES : Intervenants ayant suivi la formation de l'AQPS

EXPÉDITEUR : Martin Turcotte, Chef de service en dépendance à la DPSMD

DATE : 2019-09-24

OBJET : **GRILLE D'ESTIMATION DE LA DANGEROUSITÉ D'UN PASSAGE À L'ACTE SUICIDAIRE**

Veuillez prendre note que le formulaire cité en objet a été approuvé par le comité de coordination des outils cliniques. Les démarches entourant le déploiement de ce formulaire découlent d'un besoin d'harmoniser les pratiques en matière de repérage, d'estimation et d'intervention auprès des usagers du CISSS de la Montérégie-Ouest à risque d'un passage à l'acte suicidaire.

Le déploiement d'un outil harmonisé fait partie du plan d'action mis en œuvre par le comité de prévention du suicide composé de membres provenant de l'ensemble des directions de l'organisation. Les actions du comité découlent de la politique sur la prévention, gestion et intervention en matière de suicide pour la clientèle du CISSS de la Montérégie-Ouest.

L'entrée en vigueur de ce formulaire est le mardi 24 septembre 2019. La formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques » d'une durée de 21 heures dispensée par les formateurs accrédités par l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) permet l'utilisation de cette grille. Cette dernière a été développée à partir de la Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire conçue par l'organisme Suicide Action Montréal en collaboration avec le Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire. Ces deux instances ont approuvé l'utilisation de cette grille par le CISSS de la Montérégie-Ouest.

UTILISATION VISÉE

Les intervenants ayant suivi la formation de l'AQPS doivent utiliser cette grille. Comme mentionné dans le cahier du participant accompagnant la formation : « *La grille est un outil d'aide à la décision qui soutient le jugement clinique et permet d'orienter les actions en fonction du niveau de dangerosité. Cet outil contribue à identifier des leviers d'intervention qui seront utilisés dans l'immédiat ou pour le suivi. Il précise également le niveau de vigilance qu'il faudra maintenir à court terme. Enfin, il permet de vérifier l'impact de notre intervention et de mesurer l'évolution de la personne pendant le suivi* » (SAM et CRDM-IU). Il est important de rappeler que cette grille concerne les usagers de 14 ans et plus pour lesquels un risque de passage à l'acte suicidaire a été repéré.

VERSIONS ANTÉRIEURES DU FORMULAIRE

Tout autre formulaire complété jusqu'à maintenant ne peut être utilisé et déposé au dossier.

MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT

Le formulaire est disponible en français et anglais sur l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest dans sa version imprimable à l'endroit suivant <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/grille-estimation-de-la-dangerosite-un-passage-acte-suicidaire>

De plus, les services d'approvisionnement des différentes directions cliniques ont été informés de l'entrée en vigueur de ce formulaire. Vous pourrez en faire la commande dans GRM (code GRM à venir).

PORTEUR DE DOSSIER

Toute question en lien avec l'application de ce formulaire clinique peut être adressée au porteur de dossier suivant :

Martin Turcotte
martin.turcotte.crdlevirage16@ssss.gouv.qc.ca

Pour toute question en lien avec l'utilisation de la Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire, vous référer au cahier du participant remis lors de la formation ou contacter le centre de prévention du suicide de votre région.